



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 17
Date de la convocation : 3 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 14 NOVEMBRE 2023
2023 / 42**

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, M. LAMPS Arnaud, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, Mme PALLOT Irène, M. BOUQUET Frédéric, M. MANIGAND Hervé

Excusé : M. DURAND Paul

Absent :

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Convention pour le versement d'un forfait communal à l'OGEC

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est liée par un contrat d'association à l'OGEC pour la gestion de l'école privée Sainte-Thérèse.

Un forfait communal est versé annuellement à cette association et correspond aux dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour les classes maternelles et primaires publiques équivalentes.

Concernant l'année scolaire 2022/2023, le montant du forfait communal dépasse la somme de 23 000 €, seuil à partir duquel l'établissement d'une convention devient obligatoire.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de forfait communal à intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le projet de convention de forfait communal à intervenir avec l'OGEC pour la gestion de l'école privée Sainte-Thérèse, tel que présenté en annexe ;

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de forfait communal à intervenir avec l'OGEC ainsi que tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY*